65e Année. — N° 128

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 128

VENDREDI
7
MAI 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LE GOUVERNEMENT ET LA C. G. T.

L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE

LE GOUVERNEMENT REFUSE de causer avec la C. G. T. avant la reprise du travail

LA SITUATION DES GRÈVES

LA DÉTENTE

L'impression de détente qui se dégageait de l'ensemble des renseignements qui parvenaient au ministère des travaux publics n'est encore accentuée. Le mouvement, loin de s'étendre, a diminué, en effet, sensiblement d'intensité, du moins en ce qui concerne les corporations qui font partie du cartel interfédéral, et que visait seules l'ordre de grève générale de la C. G. T.

Les meneurs de la grève, qui n'avaient guère d'illusions au moment où ils l'ont déclenchée, se rendent compte maintenant de l'impasse où ils sont acculés.

La grève des cheminots ne donnant pas les résultats qu'ils avaient escomptés, ils y avaient ajouté, pour étayer sa faiblesse, la grève du « cartel » dont les dirigeants réclament la nationalisation de leur industrie.

Maintenant on annonce l'entrée en grève des métallurgistes de la région parisienne malgré la C. G. T. qui désavoue ce mouvement.

Cette nouvelle menace ne consolide pas la situation des meneurs de la grève qui sentent leur autorité leur échapper.

La preuve en est dans le manifeste qu'a publié la C. G. T. et dans lequel elle expose un programme de revendications, témoignant bien qu'après avoir déclaré la guerre, elle demande à causer.

C'est l'heure de Pâques.

Quant aux conversations que la C. G. T. voudrait engager avec le gouvernement, ce dernier est décidé à exiger tout d'abord la reprise du travail.

Telle est la situation à l'heure actuelle.

Reprise du travail d'abord...

ON CAUSERA APRES

Paris, 6 mai. — Dans la situation générale la tendance est partout à une sensible amélioration.

L'« Echo de Paris » croit savoir que MM. Millerand et Le Troquer et tous les ministres sont absolument d'accord sur l'impossibilité du moindre rapport de la C. G. T. et du gouvernement avant la reprise générale et totale du travail.

LES CHEMINOTS

LA SITUATION
SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

Paris, 6 mai. — Sur l'Est, situation normale.

Sur les autres réseaux, on constate une amélioration probable vers la normale.

Sur l'Orléans, situation sans changement ; le nombre des trains de marchandises mis en service a augmenté hier.

Sur l'Etat, situation sans changement ; le nombre des révocations prononcées par la Direction est actuellement de 20.

LES CHEMINOTS RÉVOQUÉS

Le total des cheminots révoqués est actuellement de 76, dont 6 au P.-L.-M., 27 à l'Orléans, 20 à l'Etat, 17 au Midi et 6 à la Ceinture.

LES INCIDENTS

A Pantin, des coups de feu ont été tirés, hier, sur la machine d'un train de marchandises du P.-O.

Des pierres ont été lancées sur le mécanicien et le chauffeur.

A Montfaucon, un nettoyeur a menacé un poinçonneur de billets.

Un mécanicien gréviste a injurié et menacé un employé de la gare ; ce dernier avait fait arrêter un mécanicien, qui a dû être transporté à l'hôpital.

LES MÉTALLURGISTES

Mouvement partiel à Paris

Paris, 6 mai. — Une partie des ouvriers métallurgistes de Paris et de la région parisienne n'ont pas repris le travail ce matin ; le mouvement est très restreint et les grandes usines fonctionnent. On pense que l'arrêt du travail ne dépassera pas vingt-quatre heures.

La C. G. T. ayant, hier soir, lancé un appel aux travailleurs de la métallurgie, leur demandant de remettre à une date ultérieure la grève générale qu'ils avaient décidée pour aujourd'hui.

Une assemblée générale se tiendra cet après-midi, à 2 heures.

A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 6 mai. — 6.000 ouvriers métallurgistes, réunis à la Bourse du Travail, ont décidé de se mettre en grève, dès que la C. G. T. en aurait donné l'ordre.

Le principe de la grève voté à Toulon

Toulon, 6 mai. — Un certain nombre d'ouvriers de l'arsenal ont voté le principe de la grève.

Les métallurgistes du Havre votent la grève

Le Havre, 6 mai. — Les métallurgistes ont voté la grève de solidarité. Des tentatives de débauchage ont provoqué des incidents, au cours desquels, outre des dégâts matériels, un ouvrier a été blessé.

DANS LES MINES

Aux Mines de Montceau, on signale quelques nouvelles démentes ; aux mines principales, les manœuvres ont repris le travail.

DANS LES PORTS

LA SITUATION

Paris, 6 mai. — La situation dans les ports est la suivante :

Sur quelques points, les grévistes reprennent le travail ; dans d'autres villes, surtout dans le Midi, la grève a été votée.

LES ARRESTATIONS

UNE ARRESTATION A PAU

Pau, 6 mai. — Le nommé François Koeger, 38 ans, lithographe à la Compagnie du Midi, à Bordeaux a été arrêté par un commissaire spécial à la sortie d'une réunion où il avait essayé de faire décréter la grève générale. Il a été déféré au Parquet de Pau après interrogatoire.

Un mandat de dépôt a été décerné contre lui sous l'inculpation d'attentat et de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

Le lithographe Koeger était venu de Bordeaux à Pau, en automobile.

L'ARRESTATION DE LORIOT

Paris, 6 mai. — Sur mandat de M. Jousselin, juge d'instruction, M. Farnière, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté ce matin, à son domicile, 19, avenue Pont-des-Flandres, Isidore-Ernest Loriot, 39 ans, instituteur, membre de la Fédération socialiste de la Seine. Loriot est inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, en vertu des articles 87, 88 et 89 du Code pénal. Il a été mis à la disposition du juge d'instruction.

DANS LA RÉGION

A DUNKERQUE

Un attentat à la liberté du travail

Jeudi matin, des délégués des Syndicats des dockers et inscrits maritimes ont pénétré dans les dépôts et ateliers du Chemin de Fer, et ont fait sortir les ouvriers pour les empêcher de travailler.

Les armateurs commandèrent des remorqueurs britanniques pour le halage des péniches.

Dunkerque est actuellement sans gaz.

LES DOCKERS DE CALAIS ET BOULOGNE

A Calais, aucun changement n'a été constaté chez les inscrits. 1.500 dockers chôment.

A Boulogne, le travail continue.

LES DOCKERS A LILLE ASSURENT LE DÉCHARGEMENT DU CHARBON DOMESTIQUE

Les dockers grévistes, après une réunion tenue avec le maire, ont décidé d'assurer le déchargement du charbon domestique.

LES MINEURS
Dans le bassin d'Anzin

Jeudi matin, une faible minorité de 1.790 ouvriers n'ont pas pris le travail.

Le Congrès de Nœux vote la grève générale dans le Pas-de-Calais

Le Congrès des mineurs de Nœux a voté, jeudi, à l'unanimité, la grève générale pour lundi, dans le Pas-de-Calais. On doute que cette mesure reçoive complète exécution.

LES QUOTIDIENNES

MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Il suffit de lire l' « Humanité », le « Populaire » ou le « Journal du Peuple » pour se convaincre, si on ne l'était pas encore, que le mouvement gréviste actuel est tout simplement un mouvement révolutionnaire. Dans les feuilles socialistes et cégétistes, il ne s'agit pas de revendications professionnelles, d'augmentation de salaires, de réglementation des heures de travail, mais bien de « plan de bataille ouvrière », de « décision confédérale » (lisez : décision des bolchevisants français), de « nationalisation », d' « essaut de la Bastille bourgeoise » et autres termes empruntés au vocabulaire particulièrement riche de la démagogie communiste.

La résistance inattendue de l'opinion publique qui, cette fois, ne se contente plus de gémir et d'esquisser une timide protestation, mais qui se rebiffe et agit, cette résistance, la chose est visible, exaspère les meneurs et les incite à tremper leur plume dans le vitriol.

L'échec du mouvement, conséquence sans doute de son impopularité, n'est pas fait pour calmer les nerfs des Cachin et des Monmousseau. Ceux-ci s'efforcent d'amplifier les résultats de la grève des cheminots pour faire croire à leurs naïfs lecteurs que la révolution est en marche.

Eh ! bien, non, ce n'est pas vrai : le peuple de France qui travaille, comme les autres peuples d'Europe, mais plus péniblement encore peut-être, une grave crise générale, ne veut pas risquer d'aggraver ses souffrances et de compromettre l'œuvre de reconstitution du pays, en se lançant dans l'aventure révolutionnaire. Son bon sens lui dit que l'heure n'est pas venue des réformes radicales et que les projets de socialisation des services publics et de nationalisation ne sont pas encore au point, comme l'a reconnu tout récemment M. Jouhaux lui-même.

Notre société n'est pas parfaite et nous ne défendrons jamais ses tares, ses erreurs et ses injustices. Mais quand nous voyons le syndicalisme de la Confédération Générale du Travail et le socialisme de l'Allemand Marx s'offrir pour lui donner un remplaçant, la certitude de tomber de Charybde en Scylla nous fait trouver à des institutions, vieillies sans doute, mais qui ont donné leurs preuves, des avantages insoupçonnés.

Nos révolutionnaires, qui s'entendent à merveille pour démolir l'œuvre établi, ne nous inspirent aucune confiance comme reconstructeurs sociaux. Leurs formules, excellentes quand il s'agit du renversement d'un gouvernement ou de la mise à terre de l'édifice économique, sont tout à fait inopérantes devant une œuvre positive de réalisation et d'organisation.

Et cela est si vrai que, même dans la Russie des Soviets, les chefs bolchevistes sont revenus très vite aux anciennes méthodes « bourgeoises », pour sauver ce qui pouvait encore l'être, des immenses ressources industrielles, commerciales et agricoles de l'ancien Empire des Tsars.

« On ne bâtit pas avec de la dynamite », disait un jour, à la Chambre, M. de Mun, répondant à un orateur socialiste. Les doctrines cégétistes peuvent faire « sauter » la société ; elles ne sont pas capables d'en édifier une autre. Et cela, c'est leur condamnation.

Maurice Aubert.

LA CRISE DU CHANGE

UNE PROPOSITION DE LA BELGIQUE

Le baron Descamps, représentant la Belgique, a déposé des conclusions tendant à demander aux puissances de prendre des mesures concertées pour conjurer la crise du change et préconisant la création d'un Institut international du change constitué par leurs délégués.

Cet institut aurait pour but de délivrer des bons-or productifs d'intérêts munis de garanties réelles utilisables en termes de paiement et négociables comme des valeurs internationales de premier ordre, sans qu'il soit nécessaire de demander aux Etats une responsabilité solidaire.

AVANT LA CONFÉRENCE DE SPA

LES CLAUSES FINANCIÈRES
La reconstitution
des départements envahis

Paris, 6 mai. — On sait qu'avant la Conférence de Spa, MM. Millerand et Lloyd George vont se rencontrer et travailleront à se mettre d'accord sur le meilleur système à employer pour que les clauses financières du traité entrent dans la voie de la réalisation.

M. Jules Saurwein dit, dans le « Matin » que le premier souci du Gouvernement français sera d'assurer la priorité de la reconstitution des départements envahis ; et si cette priorité n'était pas admise, ajoute-t-il, le Gouvernement français préférerait, sans doute, ne conclure aucun accord, mais s'en tenir à ses propres moyens pour faire payer l'Allemagne.

Il fait remarquer que l'intérêt français est solidaire de celui des Alliés qui désirent reprendre les relations avec l'Allemagne et qu'il est également solidaire de l'intérêt de l'Allemagne dont l'état d'insolvabilité paralyse actuellement tout activité, et, pour conclure, il écrit :

Ce n'est donc pas seulement sur l'application du traité que va porter la conférence des jours prochains, c'est sur un vaste problème d'un intérêt si vital que de sa solution dépend la reconstitution nationale et le bon ordre du monde civilisé.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

SESSION ORDINAIRE

Séance du 6 mai

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Vancauwenberghe. M. Naudin, Préfet, est présent.

M. Delcourt déclare que la verrerie de Fresnes va fermer ses portes faute de charbon. M. le Préfet déclare que c'est à la Chambre de commerce à prévoir et à faire les réclamations nécessaires ; toutefois, il interviendra pour faire obtenir satisfaction. M. Hentgès donne lecture d'un rapport sur le traitement des fonctionnaires de la Préfecture, des Sous-Préfectures et des Services départementaux. Dans cet exposé, M. le Préfet fait remarquer qu'il a été tenu compte des charges de famille et qu'un supplément de salaire est accordé pour chaque enfant. Une discussion s'engage entre plusieurs conseillers, sur certains articles de ce rapport, qui est adopté.

La séance est levée à 12 h. 40.

Séance de l'après-midi

Au début de la séance, on adopte une série de vœux. M. Desprets, d'Hem, réclame énergiquement à M. le Préfet les quantités de charbon promises pour les communes du canton de Lannoy.

OU VA LE CHARBON

MM. Leduc, Saint-Venant et Lebas parlent dans le même sens que M. Desprets et M. Saint-Venant affirme que le charbon ne manque pas dans certaines régions non envahies, car l'éclairage subsiste jusque 2 heures du matin.

M. Lebas dit que devant toutes ces difficultés, les pouvoirs publics doivent réagir. M. le Préfet fait remarquer qu'on a livré du coke à Roubaix, ce à quoi M. Lebas répond, qu'on en a vu très peu, qu'il coûtait très cher, et que la population va se trouver devant une situation très regrettable. M. Desprets se rallie à la déclaration de M. Lebas. La situation est grave, dit-il, les ménages réclament avec raison, car ils n'ont ni bois, ni coke, ni charbon. Cette situation devient intolérable. M. le Préfet, dit-il, nous parle de réserver un petit stock, cela serait difficile, puisqu'il n'y a pas de charbon.

M. Lebas ajoute à son tour qu'il y a du charbon, mais que les Compagnies préfèrent le vendre aux particuliers, sur le carreau des mines.

NÉCESSITÉ DE LA PRODUCTION

M. Guilbaut voudrait que les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais produisent davantage pour fournir le charbon nécessaire au ménage et à l'industrie. M. Couteau dit que le charbon extrait va dans d'autres régions que celles du Nord ou du Pas-de-Calais.

UNE RÉUNION
AVEC LES REPRÉSENTANTS DES MINES

M. le Président propose de faire une réunion mardi prochain avec les représentants des mines.

LES BESOINS DU NORD

M. Barrois émet un vœu tendant à demander aux ministres des Régions libérées et des Finances, de venir se rendre compte des besoins de la région dévastée du Nord. Ce vœu est adopté.

M. le Préfet énumère les sommes avancées jusqu'au mois de mars, pour la reconstitution, et pour faciliter la reconstruction. M. Goulard déclare qu'il manque beaucoup de logements et qu'il serait facile d'en procurer en réparant les nombreuses maisons plus ou moins détériorées.

M. le Président émet le vœu suivant : « Reconnaissant les résultats déjà obtenus par M. le Préfet du Nord et ses collaborateurs, mais craignant que ce concours ne soit pas assez efficace, le Conseil général émet le vœu que le taux des avances soit augmenté et demande aux ministres des Régions libérées et des Finances, qu'ils viennent se rendre compte des ruines qui restent à réparer. » Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président se fait l'interprète de l'assemblée en exprimant à M. Lobé les regrets qu'elle a éprouvés en apprenant sa nomination comme directeur de l'enseignement technique à Paris. Tout en le félicitant pour cet avancement, le Conseil espère qu'il restera en liaison avec lui, pour la continuation de ses bons services techniques.

La séance est levée à 19 h. Séance vendredi à 10 h.

LES AGENTS DE L'ENNEMI

LE NOUVEAU PROCÈS WIART devant le 2e conseil de guerre

LA DÉTENTION PERPÉTUELLE
POUR LE TRAITRE DU CAMBRÉSIS

Jeudi après-midi, le deuxième conseil de guerre, siégeant à la Citadelle, sous la présidence de M. le colonel Cousart, a, de nouveau, jugé le traître du Cambrésis, Jules Wiart, et ses comparses Olympe Leroy, Racine et Tellier.

Le commandant Weber, commissaire du Gouvernement, commente brièvement les conclusions qui découlent de l'arrêt de la Cour de Cassation concernant l'application de la peine. La chose est jugée, les circonstances atténuantes accordées aux co-inculpés de Wiart leur sont maintenues. Il n'y a donc pas de nouveau réquisitoire à prononcer. Le commandant Weber réclame pour les coupables les peines prévues par l'article 77 du Code pénal.

Me Moitier sollicite l'indulgence du Conseil pour la fille Leroy.

Le Conseil a rendu le verdict suivant :

Wiart est condamné à la détention perpétuelle dans une ancienne forteresse. La peine de dix ans de réclusion est maintenue à Olympe Leroy. Racine et Tellier ont chacun huit ans de réclusion.

Le colonel Cousart exprime publiquement les regrets du Conseil de n'avoir pu appliquer à Wiart la peine de mort méritée par ses crimes.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 7 MAI :

Aujourd'hui, saint Etienne ; demain, sainte Flavie.

128e jour de l'année.

Soleil : Lever, 5 h. 22 ; coucher, 20 h. 11.

Lune : Pleine lune du 3. Dernier quartier, le 11.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, ide 9 h. à 10 h. 30.

Ecole nationale des Arts industriels ; Bibliothèques ouvertes de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h.

La Journée Nationale des Mères de Famille nombreuse
(9 MAI)

LE CORTÈGE

Le cortège qui se déroulera dimanche prochain, 9 mai, à travers les rues de la ville, de 14 h. 30 à 16 heures, attirera certainement tout Roubaix sur son passage.

En dehors du concours si apprécié de l'armée, toutes nos sociétés musicales, chorales, de gymnastique, patriotiques et militaires ont tenu à honneur d'y figurer, et le rendront véritablement imposant. Il sera terminé par un magnifique char allégorique représentant « La France renaissante, honorant et prenant sous sa protection les familles nombreuses. »

Itinéraire du cortège : Place de la Gare (Rassemblement à 13 h. 45, cour de la Petite Vitesse), rues de la Gare, de l'Hospice, du Fois, d'Inkermann, boulevards de Cambrai, de Paris, rue Neuve, Grand'-Place (15 h. 30, arrêt), Grand'-Rue, place Nadaud (dislocation).

HOMMAGE AUX MÈRES FRANÇAISES

A son arrivée sur la Grand'-Place, à 15 h. 30, le cortège s'arrêtera pour former une garde d'honneur aux Mères de Familles Nombreuses qui y seront rassemblées.

M. René Wibaux, président du Comité d'organisation, prononcera une allocution.

Puis 1.200 enfants de nos Ecoles, placés sous la haute direction de M. Isoré, exécuteront un chœur de circonstance. Nous avons pu assister aux répétitions, et nous pouvons dire dès à présent que l'effet sera grandiose, et que ce chœur sera un des « clous » de la fête du 9 mai.

Puis, tandis que les charmantes fillettes de nos écoles jetteront, vers les nobles Mères Françaises, des brassées de fleurs, faible hommage de notre admiration, les Musiques exécuteront notre belle « Marseillaise », qui glorifiera celles qui ont bien mérité de la Patrie.

LE GALA DE L'HIPPODROME

Une représentation de gala sera donnée à 20 heures précises, à l'Hippodrome, et tous ceux qui ont à honneur de glorifier les Mères de Familles Nombreuses y assisteront : c'est assez dire que la vaste enceinte de notre Grand-Théâtre sera trop petite pour les contenir tous.

En dehors de la production des mouvements du Concours Fédéral de Nice, par « La Roubaisienne » (Direction de M. Pierraux) et de deux magnifiques chœurs exécutés par la Société Nationale « Le Choral Nadaud », sous la haute direction du maître Deysbourg, « La Fille du Régiment », le bel opéra-comique de Donizetti, sera interprété par des artistes de premier plan, et dont nous avons déjà donné les noms. Au final, Apothéose glorifiant les Mères de Familles Nombreuses ; puis un magnifique poème dû à la plume de M. Charles Drouleyn, sera déclamé.

La location pour cette soirée de grand gala est ouverte en permanence chez Mme Jubé, 26, rue de la Gare.

LES CONCERTS

Quatre très beaux concerts seront donnés, durant la Journée du 9 mai, sur le kiosque de la Grand'-Place : De 11 heures à 12 heures, par la « Grande-Harmonie (sous la direction de M. Koszul, O. I.) ; de 16 h. 30 à 17 h. 30, par les « Anciens Soldats Musiciens Français » (direction, M. Winsocq, chevalier de la Légion d'honneur) ; de 17 h. 30 à 18 h. 30, par la « Concordia-Harmonie » (direction M. Lauridan, O. A.) ; de 20 h. 30 à 21 h. 30, par la « Fanfare Delattre » (directeur M. Knorz, O. I.).

QUÊTEURS ET QUÊTEUSES

Durant toute la journée de dimanche, de charmantes quêteuses et des quêteurs dévoués rendront différents insignes au bénéfice de l'œuvre si intéressante des Familles Nombreuses : tous nos concitoyens feront certainement preuve de la plus grande générosité et se laisseront aimablement épingler les multiples insignes qui leur seront proposés.

LA DÉCORATION DE LA VILLE

Le Comité adresse un pressant appel à la population pour pavoiser les maisons et arborer le drapeau tricolore en l'honneur de la Journée Nationale des Mères de Familles Nombreuses.

LA REPRÉSENTATION

Pour la représentation de l'après-midi, à l'Hippodrome-Théâtre, les familles comptant cinq enfants au moins et faisant partie des Associations de Familles Nombreuses, qui n'ont pas encore retiré leur carte donnant droit d'assister à la dite séance, sont instamment priées de se présenter aujourd'hui vendredi, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 4 heures, munies de leur carte verte ou jaune, 2, rue de la Gare, où l'on s'efforcera de donner satisfaction à leur demande dans la mesure du possible.

A PROPOS DU CORTÈGE

Les Mères de familles composées d'au moins cinq enfants, sont invitées à prendre place sur le perron de l'Hôtel de Ville, pour assister au défilé du cortège. Elles devront avoir soin de se munir à cet effet de la carte qui leur a été donnée pour la représentation à l'Hippodrome.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
des ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS

On nous communique :

A l'occasion de la Journée des Mères de famille nombreuse, le Conseil d'administration de la Société invite tous les sociétaires à prendre part au cortège qui sera organisé, à la gare de Roubaix, dans la cour de la Petite Vitesse, dimanche prochain, 9 courant, à 13 h. 45. Rendez-vous à 13 h. 30.

Le Conseil espère que tous les camarades sans exception se feront un devoir d'accorder cette marque de sympathie à toutes ces mères dont les fils nous ont délivrés de l'occupation honte.

Les sociétaires sont invités à pavoiser leurs maisons avec le drapeau tricolore. — Insigne de rigueur ; tenue de ville.

LES GUIRLANDES DE LIERRE

Le Comité de la Journée Nationale des Mères nous prie d'insérer les deux notes suivantes, qui sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de nos lecteurs :

1° Les guirlandes de lierre destinées à l'ornementation de la Grande-Place devront être toutes prêtes pour samedi matin, à la disposition des décorateurs. Elles seront donc prises à domicile, par camion automobile mis gracieusement à la disposition du Comité. Toutes les personnes qui ont préparé des guirlandes sont priées de prévenir le secrétariat de la Fédération Régionale, 2, rue de la Gare (téléphone 5), pour que l'on passe chez elles.

2° Les délégations des écoles (fillettes en blanc avec corbeilles) se réuniront le dimanche 9 mai, à deux heures et demie, au siège de la Fédération Régionale, 2, rue de la Gare.

DERNIÈRE HEURE

Les Grèves

LES CHEMINOTS

Paris, 6 mai. — Sur le P.-L.-M., situation inchangée. Amélioration à Paris. A Marseille, situation notamment meilleure.

En Franche-Comté, on signale de nombreuses révocations dans la région de Pontarlier et de Besançon. 12 révocations nouvelles pour provocation et menaces.

Sur le Midi, nombreuses reprises. Légère amélioration à Toulouse, à Tarbes et Port-Vendres. Détente très appréciable à la partie orientale du réseau. 11 révocations nouvelles.

Sur l'Etat, le mouvement des trains continue normalement à Batignolles. Détente en province. Le nombre des trains arrivés hier à Paris est de 330 au lieu de 323. 9 révocations.

La « satisfaction minimum » réclamée par les cheminots

Paris, 6 mai. — La Fédération Nationale des cheminots adresse aux secrétaires des syndicats adhérents, une circulaire dans laquelle elle rend compte de la réunion tenue par la Commission exécutive du Comité fédéral pour examiner la situation générale de la grève des cheminots et de la grève générale décidée par la C. G. T. A cette réunion assistaient MM. Jouhaux, Dumoulin, de la C.G.T., et Percot, de l'Union des Syndicats de la Seine.

La Commission exécutive a décidé de remplacer les secrétaires fédéraux Lévêque, Monmousseau et Midol, qui sont obligés de se tenir momentanément, et malgré leur bonne volonté, en marge des événements, par deux secrétaires dont les fonctions prendront fin avec les événements eux-mêmes, et, le cas échéant, seront remplacés par d'autres camarades, dans l'exercice de leurs fonctions. Les camarades Lardeux et Bruges ont été désignés comme secrétaires fédéraux par intérim et le camarade Vaucoulaux, délégué près de la C. G. T. La circulaire ajoute :

Etant donné qu'il ne suffit pas de proposer le mot nationalisation pour que celle-ci soit immédiatement un fait accompli, l'accord avec la C. G. T., nous déclarons que satisfaction minimum doit être accordée, au moment précis où le gouvernement aura accepté la constitution d'une commission composée de techniciens et d'intellectuels, de commerçants et d'ouvriers, commission qui aura pour but d'établir le seul projet de nationalisation qui devra être discuté par le gouvernement.

La circulaire rappelle en terminant, aux grévistes, qu'ils doivent écouter leur Fédération, et ne reprendre le travail que sur son ordre formel.

LE CAS DE M. LORIOT

Paris, 6 mai. — Les journaux ont annoncé l'arrestation de M. Loriot, instituteur, leader de la fraction extrémiste du Parti socialiste, qui a obtenu récemment la majorité dans la Fédération de la Seine. M. Loriot n'est plus en fonctions ; il est dans la position d'instituteur sans traitement depuis six mois ; il est, en outre, l'objet d'une instance devant le conseil départemental de l'enseignement primaire de la Seine en vue de prononcer sur sa révocation.

LES MÉTALLURGISTES

Les métallurgistes de la région parisienne votent la grève générale

Paris, 6 mai. — A la suite de réunions tenues cet après-midi à la Bourse du Travail, à l' « Egalitaire » et à la « Bellevilloise », les ouvriers métallurgistes de la région parisienne ont voté la grève générale. Leur conseil central se réunira vendredi matin, à neuf heures.

LES ARRESTATIONS

Une arrestation au Havre

Le Havre, 6 mai. — M. Montagne, secrétaire du syndicat des marins, conseiller municipal, a été arrêté par la sûreté et écroué. On estime que sur 10.000 métallurgistes 7.500 chôment.

Deux nouvelles arrestations à Decazeville

Decazeville, 6 mai. — Des perquisitions relatives aux incidents de dimanche dernier ont eu lieu, jeudi matin. De nombreux papiers et documents ont été saisis. Il a été procédé à deux nouvelles arrestations.

DANS LA RÉGION

Les mineurs du Nord

Le Comité fédéral des mineurs du Nord s'est réuni à son siège, à Douai. Il a pris des décisions qui ont été tenues secrètes ; elles seront communiquées aux sections par leurs syndicats respectifs.

LE SYNDICAT DU BATIMENT DE VALENCIENNES SE PRÉPARE A LA RÉVOLUTION

Le Syndicat du bâtiment vient de lancer un appel dans lequel il déclare qu'il faut se disposer « à prendre part à la révolution ».

Une réunion des membres de cette corporation aura lieu vendredi soir, à 8 h. 30.

Les prétentions de la C. G. T.

Elle affirme sa volonté de conserver la direction du mouvement des grèves

Paris, 6 mai. — Dans une communication parue jeudi soir, la commission administrative de la C. G. T. s'élève contre les déclarations optimistes du gouvernement. Elle a autorisé le déchargement de vivres dans certains ports. Elle envisage toutefois, en réponse à l'optimisme officiel, la nécessité de cesser tous les déchargements, dans tous les ports.

La commission administrative rappelle, d'autre part, que, seule, la C. G. T. est qualifiée pour donner des autorisations de travail ou des ordres de chômage ; elle affirme, de la façon la plus impérieuse, sa volonté de conserver la direction du mouvement.

LA PAIX

L'ARRIVÉE A VERSAILLES
DE LA DÉLÉGATION OTTOMANE

Versailles, 6 mai. — La délégation de paix ottomane est arrivée à minuit. Elle est descendue à l'Hôtel des Réservoirs.

LA CONFÉRENCE DE SPA

L'adhésion du Gouvernement allemand

Londres, 6 mai. — L' « Agence Reuter » annonce que le Gouvernement allemand a accepté d'envoyer des délégués à Spa pour se rencontrer avec le Conseil suprême.

La Conférence interparlementaire du Commerce international

Paris, 6 mai. — La Conférence interparlementaire, continuant ses travaux, s'est occupée de la crise de la vie chère. Elle a adopté à l'unanimité un vœu demandant qu'une entente internationale intervienne, en vue d'améliorer les changes et de donner un encouragement financier et économique aussi large que possible, aux pays que la guerre a le plus durement atteints.

La Conférence a ensuite discuté l'établissement immédiat de communications aériennes régulières.

Au sujet des relations commerciales, entre l'Occident et l'Orient balkaniques, la Conférence a émis le vœu qu'une commission soit constituée à cette fin, par son conseil général, avec le concours des gouvernements intéressés.

Paris, 6 mai. — Le gouvernement français a offert, jeudi soir, un dîner en l'honneur des délégués à la sixième assemblée plénière de la conférence internationale du commerce. M. Landry, ministre de la Marine, présidait.

Etaient présents : M. le baron Descamps, président de la section belge ; M. Chaumet, président de la section française ; MM. François-Marsal, Isaac, Ricard, Le Trocquer, Honnorat, Ogier, Lhopiteau, Matsui et de nombreuses personnalités du monde politique.

Au dessert, M. Landry, prenant la parole, a retracé l'historique des tâches qui incombèrent à la commission pendant la guerre, et exhorté les alliés à rester étroitement groupés dans la paix pour restaurer l'équilibre international des échanges.

Les conditions de cession aux agriculteurs du sulfate d'ammoniaque d'Allemagne

Paris, 6 mai. — En exécution du traité de paix, le ministre de l'Agriculture vient de faire savoir qu'il sait les conditions de cession du sulfate d'ammoniaque que l'Allemagne doit nous livrer.

Les 2.500 tonnes de sulfate qui seront livrées par l'Allemagne, en juin 1920, seront mises en vente au prix de 180 fr. les 100 kilos en vrac sur wagon frontière française et payable au comptant à la remise de la commande sous entendu de 0,15 0/0.

Les expéditions ne seront acceptées que par wagon complet de 15 tonnes au moins, chaque wagon n'ayant qu'un seul destinataire et une seule gare de destination.

Les demandes devront parvenir le 15 mai courant au Comptoir Français du sulfate d'ammoniaque, 67, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Prat, ancien député de Seine-et-Oise

Paris, 6 mai. — M. Ghaal, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Prat, ancien député de Seine-et-Oise, qui, à la suite d'un incident dont fut le théâtre, le 20 septembre 1919, un café du boulevard Saint-Germain, avait été, sur la plainte de M. Gilbert, agressé en pierres à bicyclette, l'objet d'une instruction pour trafic d'influence.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX & LES GRÈVES DES SERVICES PUBLICS

Paris, 6 mai. — Les votes, émis par les Conseils généraux, confirment l'impression de confiance qu'inspire la politique du gouvernement, particulièrement dans la crise actuelle. La plupart des assemblées départementales d'accordent pour réclamer du gouvernement un projet de loi interdisant les grèves des services publics, tout en sauvegardant efficacement les droits et les intérêts des travailleurs.

MORT DE Mme HORTENSE SCHNEIDER

Paris, 6 mai. — On annonce la mort, à Paris, de Mme Hortense Schneider, la créatrice de la « Grande Duchesse », de la « Belle Hélène » et de la « Vie Parisienne » ; elle était née en 1833 à Bordeaux.

L'IMPORTATION DES DENTELLES BELGES EN FRANCE

Bruxelles, 6 mai. — La « Nation Belge » annonce que la Chambre syndicale de la dentelle a demandé au ministre des Affaires économiques, d'intervenir, auprès du gouvernement français, pour obtenir que l'importation des dentelles en France ne soit pas frappée de droits prohibitifs.